

# CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE

## RAPPORT DE JURY

ADMISSION – SESSION 2016

### 1. ORGANISATION GÉNÉRALE

#### • Conditions de déroulement

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Les épreuves de pratique professionnelle se sont déroulées entre le 6 mars et le 5 mai 2017.

Les soutenances des mémoires se sont tenues au rectorat de Limoges du 11 au 22 mai 2017, dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur, dans de bonnes conditions tant au niveau de l'organisation générale que sur le plan matériel. L'épreuve se décompose en deux phases :

- un exposé d'une durée de quinze minutes ;
- un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes.

Le jury était composé de cinq personnes : un IA-IPR président de jury désigné par le Recteur, une IEN chargée de circonscription du premier degré, un IEN EG, une chef d'établissement et un formateur académique. Deux examinateurs adjoints au jury ont participé aux épreuves d'admission : un inspecteur de la discipline/spécialité et un professeur de l'ESPE.

L'épreuve de pratique professionnelle est évaluée par les seuls examinateurs adjoints alors que les soutenances se déroulent en présence du jury et des examinateurs adjoints.

#### • Candidats

78 candidats se sont inscrits à la session 2016. 63 ont été déclarés admissibles. 36 se sont présentés aux épreuves d'admission (19 hommes, 17 femmes). 30 ont été déclarés admis ; la plupart d'entre eux sont déjà formateurs depuis de nombreuses années, dans des domaines très divers.

#### Candidats ayant passé l'épreuve d'admission :

Champ professionnel	Enseignement	Éducation et vie scolaire	Total
<b>Candidats inscrits</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>36</b>
<b>Candidats présents</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>36</b>
<b>Candidats déclarés admis</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>30</b>

## 2. ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les candidats ont le choix entre l'animation d'une action de formation et l'analyse d'une séance dans le cadre du tutorat. Cette épreuve est évaluée par l'inspecteur de la discipline/spécialité et par un enseignant de l'ESPE. Sur les 36 candidats ayant passé les épreuves d'admission, 27 ont choisi l'animation d'une action de formation, 9 l'analyse d'une séance dans le cadre du tutorat.

Dans leur très grande majorité, les évaluations de cette épreuve ont été satisfaisantes voire très satisfaisantes.

*Remarque : Pour cette épreuve, 9 items, adossés aux 4 compétences du formateur, sont évalués (voir la grille en annexe).*

## 3. SOUTENANCE D'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL

### 3.1 Le mémoire professionnel

La plupart des mémoires respectent le format imposé. Ils ont généralement été préparés avec soin, même si parfois, la présentation et/ou l'orthographe peuvent laisser à désirer. La plupart des problématiques choisies portent sur des thématiques transversales, très peu concernent des sujets purement disciplinaires.

Le choix des annexes n'est pas neutre : celui-ci doit être effectué avec soin et il ne s'agit pas de faire volume. Il convient de ne conserver que les annexes indispensables pour illustrer le mémoire.

Il est par ailleurs inutile de consacrer de très nombreuses pages du mémoire à l'historique d'une idée ou d'un dispositif.

*Rappel de la circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :*

*« Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.*

*Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. »*

Il est indispensable de :

- définir une problématique précise, devant apparaître clairement sur le mémoire, en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs pour traiter celle-ci et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents...).

Dans bon nombre de mémoires, certains de ces éléments pourtant essentiels sont absents ou insuffisamment développés : problématique floue ou n'émanant pas d'un diagnostic pertinent, absence d'hypothèses opérationnelles, démarche d'expérimentation inexistante ou très réduite.... Le mémoire professionnel n'est pas un rapport d'activités ni un exposé sur telle ou telle thématique ; il ne doit pas se résumer à une liste d'idées générales mais doit être concret et opérationnel.

Trop souvent, des candidats réalisent leurs enquêtes sur un panel extrêmement réduit : la validité des conclusions peut ainsi légitimement être mise en doute.

Le candidat doit par ailleurs se projeter dans des missions de formateur et se montrer capable d'être force de proposition. Il ne doit pas omettre de proposer une stratégie d'accompagnement ou de formation.

Enfin, le candidat ne doit pas oublier de prendre en compte les ressources académiques (par exemple, il peut être pertinent d'échanger avec le CARDIE si le mémoire porte sur l'innovation pédagogique ou avec le DAN si l'on s'intéresse aux usages pédagogiques du numérique), de se renseigner sur ce qui est déjà proposé au niveau local dans le domaine étudié.

### 3.2 La soutenance

Les quinze minutes de présentation ont généralement été respectées et utilisées en totalité. Le jury recommande aux candidats de préparer et calibrer celle-ci en amont afin de ne pas avoir à la terminer dans la précipitation. Certains candidats décrivent leur parcours professionnel pendant de longues minutes : cela est bien souvent inutile et chronophage.

Le candidat peut, à sa convenance, s'appuyer sur des notes personnelles et / ou sur un diaporama (ou tout autre support) conçu par lui, sans que ces documents aient besoin d'être fournis préalablement. Il est toutefois important de savoir se détacher de ses notes afin d'éviter la lecture monocorde d'un discours écrit au préalable. Il est par ailleurs préférable que le support visuel ne soit pas redondant avec le propos et apporte une véritable plus-value en le nourrissant d'informations complémentaires, judicieusement agencées.

Un exposé présenté sans familiarités de langage, avec sobriété, conviction, et un dynamisme modéré, est apprécié. Les jugements de valeur portant par exemple sur la qualité des formations proposées dans l'académie ou sur les programmes nationaux sont à proscrire.

Le jury, qui a déjà lu le travail du candidat de manière approfondie, apprécie un exposé complémentaire au mémoire (tant dans la forme que dans le contenu), ne se réduisant pas à un simple résumé de celui-ci. Les prestations les moins performantes sont souvent celles qui reprennent à l'identique le mémoire sans apporter une touche nouvelle par la réflexion, l'argumentation ou l'illustration.

Au cours de l'entretien, le jury s'autorise à élargir le questionnement au-delà de la thématique du mémoire et du domaine d'action habituel du candidat, pour vérifier sa capacité à s'inscrire dans une posture de formateur académique. Les meilleurs candidats sont capables d'instaurer un réel dialogue avec le jury, d'avoir un regard critique sur leur travail et de se projeter dans la fonction de formateur académique, en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et sur leurs connaissances théoriques.

#### *Remarques :*

- *Pour le mémoire et sa soutenance, 9 items, adossés aux 4 compétences du formateur, sont évalués (voir la grille en annexe).*
- *Lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et qu'ils démontrent leur capacité à les utiliser. Un bonus ou un malus compris entre 0 et 2 points est appliqué sur la note globale à ce titre (voir en annexes).*

Fait à Limoges, le 22 mai 2017

Jérémy PAUL,  
Doyen des IA-IPR,  
Président du Jury

## ANNEXE 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ADMISSION

### I. ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique					
a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique					
b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
2 - Animation d'une action de formation					
a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				

Critères	TI	I	S	TS
<i>Commentaire</i>				

Critères	TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury				
Analyse distanciée de l'action de formation				
Justification des choix opérés				
Inscription de l'action de formation dans la durée				
Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>				

## II. MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Critères	TI	I	S	TS
MÉMOIRE PROFESSIONNEL				
Mémoire				
Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
Qualité formelle du mémoire				
Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
Intérêt du dispositif expérimenté				
Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				

Critères		TI	I	S	TS
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

### III. SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points : ...

## ANNEXE 2 - GRILLE DE CRITÈRES SUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE

L'arrêté du 20 juillet 2015 dispose que "lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser". La grille nationale d'évaluation des épreuves d'admission permet d'attribuer à l'intégration du numérique une pondération de + ou - 2 points, qui complète la note sur 20 affectée à l'épreuve.

Le jury a souhaité expliciter davantage les critères d'attribution de cette pondération.

Le document qui suit qualifie d'"usages pertinents du numérique" ceux qui sont intégrés dans des scénarii pédagogiques et qui apportent une plus-value dans les apprentissages. Le terme "utilisation" vise la simple mise en œuvre d'une ressource numérique.

<b>Bonification</b>	<b>Critères pour l'appréciation du jury</b>
<b>+ 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les usages (présentés, conseillés) du numérique induisent une plus-value cognitive : les outils sont convoqués (conseil, animation, soutenance) sur des temps précis, intégrés à des scénarii pédagogiques.</li><li>• Le candidat est capable d'argumenter sur la pertinence de ces usages (avec le professeur tuteuré, avec le jury).</li><li>• Les thématiques du travail personnel des élèves et/ou de la différenciation pédagogique sont abordées en intégrant la question des usages du numérique.</li></ul>
<b>+ 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le candidat met en œuvre des usages pertinents du numérique (conseil, animation, soutenance).</li><li>• Dans le dialogue avec le jury, il parvient à expliciter les plus-values ou à argumenter les usages proposés.</li></ul>
<b>0</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le candidat met en œuvre des usages pertinents du numérique (conseil, animation, soutenance) présentant des plus-values ou une utilisation d'outils numériques.</li><li>• Il ne parvient toutefois pas à expliciter les plus-values en termes d'apprentissages.</li></ul>
<b>-1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le candidat n'utilise pas du numérique (conseil, animation, soutenance).</li><li>• Il parvient cependant à évoquer quelques utilisations possibles sur la base des outils qu'il connaît.</li></ul>
<b>-2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le candidat ne parvient ni à présenter ni à conseiller ni à évoquer des usages du numérique.</li></ul>

## ANNEXE 3 – TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**

Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)

- **Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093\\_annexe1\\_452303.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf)

- **Annexe CAFIPEMF - CAFFA - Synthèse des compétences du candidat**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093\\_annexe2\\_452268.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf)